

Finance Corner

NOUVELLES DE LA FINANCE GENEVOISE

Ricardo Payro / 11 août 2022 / Place financière

40% des gérants indépendants ne pourront plus exercer en 2023



FINMA

La FINMA a rappelé aujourd'hui que les gestionnaires de fortune et trustees n'ayant pas déposé avant le 30 juin leur demande d'autorisation auprès d'un organisme de surveillance agréé (OS) ne pourront pas exercer leur activité après le 31 décembre 2022. Le délai transitoire ne sera pas prolongé et la FINMA sanctionnera systématiquement les établissements non conformes.

Depuis l'entrée en vigueur de la LEFin au 1^{er} janvier 2020, les gestionnaires de fortune et trustees ont l'obligation d'obtenir une autorisation pour exercer leur activité. Un délai au 31 décembre 2022 était accordé aux établissements existants pour se mettre en conformité, ce qui implique de remplir les conditions d'autorisation, de s'affilier à un OS et de déposer une demande à la FINMA à travers l'OS en question.

Au 31 juillet 2022, la FINMA avait reçu 689 demandes d'autorisation complètes. Sur ce chiffre, 376 autorisations ont déjà été accordées (365 à des gestionnaires de fortune et 11 à des trustees), tandis que 313 demandes sont encore en cours de traitement. Pour leur part, les OS ont encore 846 dossiers à examiner à titre préliminaire.

Au total, 1'535 établissements sont ainsi en cours d'autorisation ou l'ont déjà obtenue, ce qui représente 60% des 2'521 entreprises concernées. A contrario, on peut donc craindre que 40% des gestionnaires de fortune et trustees ne pourront plus poursuivre leur activité au 1^{er} janvier 2023.

661 établissements ont d'ailleurs déjà annoncé à la FINMA qu'ils renonçaient à obtenir une autorisation.

Posted in [Place financière](#) and tagged [FINMA](#). Bookmark the [permalink](#).

Abonnez-vous à notre newsletter

Inscrivez-vous pour être notifié lorsqu'un nouvel article est publié.

Inscrivez-vous !



Articles récents

Relève de la garde chez Forum Finance

28 septembre 2022

Les petites banques privées sont moins rentables

26 septembre 2022

Le spécialiste de la gestion antifragile NCM obtient la licence LPCC

22 septembre 2022

Rechercher dans Finance Corner

Rechercher

Catégories

Corporate

Place financière

Produits

© 2022 Finance Corner. Made with love by Pixelgrade